



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 79758

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accompagnement éducatif. Les établissements scolaires du Morbihan ont appris la suppression de l'accompagnement éducatif dès la rentrée de septembre 2015. Ce dispositif est conçu pour les élèves volontaires. Il permet aux professeurs et autres personnels d'animer des clubs sur l'heure de midi et en fin de journée après les cours. Ces clubs ne pourront plus exister à la rentrée car il n'y a plus de moyens pour payer les intervenants. Il ne restera que les heures des assistants d'éducation pour faire de l'aide aux devoirs. Ce système répond pourtant à un vrai besoin. Aussi, il lui demande les moyens que le ministère peut débloquent pour que perdure ce système dans le département du Morbihan.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79758

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3727

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)